



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 391 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 PAR L'AJOUT DE L'ARTICLE 6.4.2.5

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE le Conseil a tenu une consultation publique écrite sur ledit règlement entre le 11 janvier et le 27 janvier 2022;

QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 10 janvier 2022;

QUE le Conseil de la municipalité de Nouvelle a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 7 mars 2022;

QUE la MRC d'Avignon a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 24 mai 2023;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Nouvelle, le 8 juin 2023.

Benoît Cabot
Directeur général et greffier-trésorier